

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : CULTURE/PATRIMOINE - Demande de subvention - Restauration du petit patrimoine

M. Marc PECHOUX, Président rappelle que la communauté de communes est compétente pour la restauration du petit patrimoine public des communes.

Après consultation de la commission culture patrimoine, la programmation pour 2023 porte sur la restauration et le traitement préventif et curatif de 11 croix à Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Toussieux, Saint-Bernard, Parcieux, Sainte-Euphémie, Massieux, Villeneuve et Civrieux.

Le montant estimé de cette programmation est de 18 545€ HT. Cette programmation peut bénéficier de deux subventions : 30 % du Département de l'Ain et 30 % de l'Etat (DETR).

Il présente au Conseil le plan de financement prévisionnel.

	Dépenses HT	Recettes		Taux
Civrieux (Bernoud et Bry)	2 040 €	Etat (DRAC)	5 563,50 €	30%
Parcieux (église)	1 995 €	CD01	5 563,50 €	30%
Saint-Bernard (du Carré)	1 120 €	Reste à charge CCDSV	7 418,00 €	40%
Toussieux (RD66)	1 120 €			
Saint Jean de Thurigneux (cimetière et école)	3 160 €			
Sainte Euphémie (Botasse)	2 430 €			
Massieux (Doriers)	3 680 €			
Villeneuve (Chanteins)	1 880 €			
Saint-Didier-de-Formans (Penozan)	1 120 €			
Total HT	18 545 €		18 545 €	100%

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/09/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la programmation de restauration du petit patrimoine 2023 ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières de l'Etat et du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2023 et suivants.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de Séance,
Brigitte KLEIN



Affichage sous format électronique :

21 SEP. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

